

Paris, le 26 Juillet 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

TVA sur les travaux de rénovation, le maintien au taux de 10% est indispensable

La Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction (FDMC) se joint aux déclarations de la FFB et de la CAPEB pour demander au gouvernement de ne pas modifier le taux de TVA à 10% pour les logements de plus de deux ans. Au moment où le marché de la rénovation subit un sérieux ralentissement et alors que la Première Ministre a annoncé des mesures importantes pour MaPrimeRenov', porter le taux de TVA de 10 à 20 % serait contradictoire et extrêmement dangereux.

Pour Marie ARNOUT, Présidente de la FDMC, *"Le soutien à nos clients dans ce contexte est non seulement une évidence, car une telle mesure pourrait porter un coup terrible à leur activité et à celle de nos adhérents, mais c'est aussi un devoir de solidarité car l'ensemble de la construction fait aujourd'hui preuve d'unité face à un ralentissement global. Dans ce contexte, le gouvernement doit apporter un signal de soutien et de pérennité à la filière et à ses entreprises."*

La Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction est l'organisation professionnelle représentative des distributeurs de matériaux de construction. Elle agit au cœur de la filière constructive et représente une branche de 90.000 actifs et 4.250 entreprises*, pour un chiffre d'affaires supérieur à 21 milliards d'euros. La FDMC gère la convention collective du négoce des matériaux de construction et de bois en lien avec les partenaires sociaux.

** Saint-Gobain Distribution Bâtiment France, Gedimat, Chausson Matériaux, MCD, SIG France, Bigmat, Frans Bonhomme, Tout Faire, Starmat, France Matériaux, Alteral, Batiman, Batiland, Groupamat, Mat+, Matnor, Nebopan, Ciffreo Bona, Bonifay, ...*

Pour plus d'information : www.fdmc.org